

Demande de droit de jeu temporaire pour l'année 2022 au Golf & Country Club Wallenried

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

NP/Lieu _____

Tél. privé _____ Tél. prof. _____

Mobile _____ Date naissance _____

E-mail _____

Profession _____ Employeur _____

Niveau de jeu : Handicap _____ Débutant

(Veuillez joindre une copie de l'historique du Hcp ou une d'une attestation de l'AP ou de la dernière licence Swiss Golf)

Avez-vous déjà été membre d'un club de golf ? oui non

Si oui, lequel ? _____

Qui vous a recommandé le GCCW ? _____

Votre langue de correspondance : français allemand

Veuillez cocher (catégories et cotisations, voir document «Tarifs cotisations annuelles 2022») :

- Je demande un droit de jeu temporaire dans la catégorie:
- Membre temporaire
 - Junior y compris intégration aux groupes d'entraînement avec forfait de formation

Remarques : _____

Date : _____ Signature* : _____

* Par sa signature, le demandeur confirme avoir pris connaissance et accepter les conditions générales mentionnées ci-dessous pour un droit de jeu temporaire au GCCW.

Conditions générales pour les droits de jeu temporaires au GCCW

Les joueurs au bénéfice d'un droit de jeu temporaire:

- Ont, après s'être acquittés de la cotisation annuelle, accès libre et illimité à toutes les installations et aux manifestations ayant lieu au GCCW, à l'exception des limitations prévues dans le cadre des manifestations privées.
- Reçoivent une licence Swiss Golf par l'intermédiaire du GCCW.
- Ont leur handicap géré par le secrétariat du Club.
- Ont accès au système de réservation online.
- N'ont pas droit de vote ou de motion aux assemblées du Club.
- N'ont pas droit au remboursement (ou à une partie du remboursement) de la cotisation annuelle en cas d'incapacité de golf en raison d'une maladie ou d'un accident.
- N'ont pas droit au remboursement (ou à une partie du remboursement) de la cotisation annuelle en cas d'incapacité de golf en raison d'une absence suite à un déménagement imprévu ou d'autres circonstances.
- N'ont pas droit au remboursement (ou à une partie du remboursement) de la cotisation annuelle si le parcours est impraticable durant une période plus ou moins longue, en cas de force majeure ou de conditions météorologiques défavorables.
- N'ont pas droit au remboursement (ou à une partie du remboursement) de la cotisation annuelle en cas d'exclusion du GCCW, suite à un non-respect des règles, du règlement ou de l'étiquette.
- Ont pris connaissance des statuts du club, du règlement interne et de tous les autres règlements du GCCW, et les acceptent.

Golf & Country Club Wallenried

Formulaire à retourner :

Par mail:
info@golf-wallenried.ch

Ou par courrier:
Golf & Country Club Wallenried
Chemin du Golf 18
1784 Wallenried